

12. mai 1814

69

à S. E. le Ministre d'Intérieur  
Comte de l'Empire

Monsieur

Le porteur de cette lettre vous envoie un exemplaire de la lettre ci-dessus

un jeune homme <sup>Jeune</sup> M. Pizzamano Né à Staque sur-moyé  
à Rome il y a environ 3. ans pour y Cultiver son  
goût de ses dispositions pour les arts, et que le  
Gouvernement a voulu développer <sup>dans l'art de l'architecture</sup> on lui assigna pour  
étudier à Rome une pension de 1800 f. <sup>depuis</sup> et  
ajouté jusqu'à la fin de 1813. époque où les  
communications avec Corfu ont cessé

Il m'a été ~~intéressamment~~ <sup>intéressamment</sup> recommandé par le  
~~Comte~~ le Gouverneur M. Douzelot et <sup>le Comte de Tolon</sup> l'ambassadeur  
du Gouvernement, pour que je <sup>sois</sup> surveillé  
dans ses études <sup>par moi-même</sup> j'en ai ~~eu~~ <sup>eu</sup> ~~un~~ <sup>un</sup> ~~très~~ <sup>très</sup> ~~intéressant~~ <sup>intéressant</sup> que  
feliciter les autorités sur le développement des dispositions  
de ce jeune homme naturellement avidé d'instruction  
et qui <sup>jusqu'à</sup> a très bien profité de son séjour à Rome  
séparé de sa patrie et privé des ressources quelle lui  
pourrait j'en ai pu être indifférent à la position  
et lui ai fourni quelque secours provisoire, lui pour  
espérer que M. C. le prendrait sous sa protection  
et ne le délaisserait pas dans aucune circonstance aussi  
fâcheuse mais qui probablement ne sera que momentané  
Je vous prie donc Monsieur de lui accorder  
provisoirement sur les fonds de l'Ecole la continuation du  
traitement de 1500 f. <sup>qui reçoit du Gouvernement</sup> pour et  
pas moins avec les quels l'ambassadeur  
lui fait trouver moyen de subvenir à son entretien et à  
son frais d'étude